



Collège Les Provinces

La principale
EM/ 2021-2022

Dossier suivi par
Catherine Keller
T 02 54 57 41 00
F 02 54 57 41 09
ce.04107901
@ac-orleans-tours.fr

Allée d'Aquitaine
41007 Blois Cedex



Collège engagé
dans le
Développement
Durables
Mention E3D

Blois, le 30 mai 2022

Aux parents d'élèves de 3ème

Madame, Monsieur,

La campagne de bourse nationale de lycée 2022 – 2023 est ouverte du 30 mai au 6 juillet 2022 et du 1er septembre au 20 octobre 2022 inclus. J'attire votre attention sur les points suivants :

- Le barème des lycées est différent de celui appliqué au collège ; même si vous n'aviez pas droit à la bourse des collèges, il se peut que vous puissiez bénéficier de la bourse des lycées. Le barème des bourses nationales de lycée au dos de ce courrier vous aidera à vérifier vos droits. Je vous informe qu'un simulateur sera accessible depuis le site du Ministère :

<https://www.education.gouv.fr/aides-financieres-lycee>

La demande de bourse de lycée se fera en deux étapes.

- Vous avez la possibilité de faire votre demande papier à partir du **30 mai au 6 juillet 2022 inclus au collège**. Celle-ci se poursuivra dès la rentrée, du **1er septembre au 20 octobre 2022 inclus mais uniquement au lycée**.

Le formulaire est proposé au format PDF. Il est disponible sur le site du collège dans la rubrique « Informations ». Vous pouvez l'imprimer et le compléter. Ensuite, vous nous les transmettrez par courriel ou par courrier postal ou en le déposant dans la boîte aux lettres de l'établissement.

Vous trouverez aussi toutes les informations sur le **télé-service** ou sur le site du Ministère : <https://www.education.gouv.fr/aides-financieres>. Vous pouvez le remplir et nous le transmettre également par courriel ou par courrier postal ou en le déposant dans la boîte aux lettres de l'établissement.

La signature manuscrite du formulaire de demande de bourse n'est pas exigée. **Une case à cocher à valeur de signature** a été insérée dans le formulaire de demande de bourse au format PDF « **remplissable** ».

Dans tous les cas, **n'oubliez pas de fournir les pièces justificatives demandées**.

- Pour ceux qui souhaitent faire une **demande par le télé-service**, vous pourrez l'effectuer du 30 mai au 6 juillet 2022 inclus ainsi que du 1er septembre au 20 octobre 2022.

Attention : l'avis d'imposition sur le revenu à fournir sera « **l'Avis d'imposition 2022** » qui concerne les revenus de l'année 2021, soit la déclaration automatique des revenus de 2022.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.



La Principale,

Catherine Keller

Merci de bien vouloir remplir ce coupon et le rapporter au secrétariat élèves avant le vendredi 24 juin 2022 (même pour une réponse négative)

Je soussigné (e) Représentant légal de l'élève

Nom Prénom classe :

Déclare avoir pris connaissance des modalités d'octroi des bourses nationales de lycée pour l'année scolaire 2022/2023

je dépose une demande par internet

je désire un dossier papier

je ne donne pas suite (j'ai noté qu'aucune demande ne pourra être faite à la rentrée)

Date et signature du représentant légal